



Litige avec mon assurance auto

Par **LUPAL**, le **03/12/2015** à **13:24**

Bonjour à toutes et à tous, et merci de prêter attention à mon cas.
Alors voilà, j'étais assuré au tiers par xxxxxx pour ma voiture.
Le 13 septembre 2015, à cause de forte rafale de vent un arbre est tombé sur ma voiture.
Cet arbre était sur une copropriété assuré par yyyyyy.
L'expert l'a évalué à 2400€ TTC et a déclaré mon véhicule non réparable.
A ce jour, ma voiture est partie à la casse pour 300€.
Et je n'ai toujours pas reçu la moindre indemnité de la part de xxxxxx (Mon assureur), qui prétexte le fait que yyyyyy d'une part ne répond pas au courrier concernant le recours qu'ils ont intenté. et d'autre part qu'il ne peuvent rien faire tant que yyyyyy ne fait rien!
Aujourd'hui je suis toujours à pied depuis le 13 septembre!!!
Pouvez vous me dire quels sont mes recours?
Merci

Par **alterego**, le **03/12/2015** à **13:43**

Bonjour,
Je suppose que l'expert était mandaté par votre assureur. Confirmez ou infirmez.
C'est à xxxxxx de presser yyyyyy et non pas se contenter d'avoir engagé un recours.
Sachez toutefois qu'yyyyyy recherche préalablement si la chute constitue un cas de force majeure ou, dans la négative, si la responsabilité du propriétaire des arbres est engagée.
Le sinistre ne date que de mi-septembre.
Cordialement

Par **LUPAL**, le **04/12/2015** à **13:14**

Bonjour Alterego.
Alors oui l'expert a été mandaté par mon assureur.
Donc je dois rester à pied si je comprends bien???